



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION

S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT (SFM A.D.)

7 RUE ALPHONSE DE LAMARTINE - 93240 STAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

À l'Assemblée Générale de l'association S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 08/06/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT (SFM A.D.) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Total bilan :	3 701 051 euros
Total produits d'exploitation :	3 885 920 euros
Total résultat :	50 845 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

➤ Immobilisations en cours

Comme indiqué dans les notes « Immobilisations en cours » de l'annexe, votre association a acquis des immobilisations qui sont en cours. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte évaluation des immobilisations en cours en appréciant les données retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

➤ Estimations comptables significatives

Comme indiqué dans la note « Provision pour risques et charges » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les procédures mises en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par des provisions à l'actif et / ou au passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 21 mai 2019

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

*Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris*

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	17 503	15 136	2 366	4 450	2 083	46.82
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	37 335	22 970	14 365	20 216	5 851	28.94
	Autres immobilisations corporelles	289 586	224 911	64 676	75 436	10 760	14.26
	Immobilisations en cours	436 178		436 178	421 778	14 400	3.41
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 571		1 571	1 571			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	91		91	91			
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 859		5 859	5 874	15	0.26	
Total I	788 122	263 017	525 105	529 415	4 310	0.81	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	411		411	524	113	21.52
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 106 847		1 106 847	442 301	664 546	150.25
	Autres créances	1 472 855		1 472 855	1 457 105	15 750	1.08
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	593 173		593 173	870 034	276 862	31.82	
Charges constatées d'avance (3)	2 660		2 660	2 599	61	2.33	
Total III	3 175 946		3 175 946	2 772 564	403 382	14.55	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 964 068	263 017	3 701 051	3 301 979	399 073	12.09	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 075 159		858 012		217 147	25.31
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	32 845		32 845			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficit)	50 845		217 147		166 302	76.59
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	605 351		650 552		45 202	6.95	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	1 764 199		1 758 556		5 643	0.32	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	193 351		236 694		43 342	18.31
	Provisions pour charges	227 926		170 233		57 693	33.89
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	421 277		406 927		14 351	3.53
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	222 258		25 597		196 661	768.29
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 417		85 935		400 481	466.03
	Dettes fiscales et sociales	253 227		329 076		75 849	23.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 003		390 157		303 154	77.70
	Autres dettes	3 072		1 861		1 211	65.07
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	463 599		303 869		159 729	52.57
	Total IV	1 515 575		1 136 496		379 079	33.36
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 701 051		3 301 979		399 073	12.09

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

1 051 976 347 948

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

13 815

DOUCET BETH & ASSOCIES

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

AUDIT ET ANALYSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	2 309 374	1 585 110	724 264	45.69
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 299 641	1 191 340	108 301	9.09
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	276 875	380 888	104 013	27.31
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	29	18	11	58.84
Total I	3 885 920	3 157 357	728 563	23.08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	459	91	368	404.80
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 298 767	525 806	772 962	147.01
Impôts, taxes et versements assimilés	110 664	94 748	15 916	16.80
Salaires et traitements	1 548 462	1 534 447	14 014	0.91
Charges sociales	599 024	533 636	65 388	12.25
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	33 249	34 590	1 341	3.88
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	792	2 415	1 623	67.21
Pour risques et charges : dotations aux provisions	233 809	220 233	13 576	6.16
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 302	2 655	1 353	50.97
Total II	3 826 528	2 948 621	877 907	29.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	59 393	208 736	149 344	71.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		903		590	313	53.05
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		903		590	313	53.05
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		1 685		2 658	973	36.61
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 685		2 658	973	36.61
2. Résultat financier (V-VI)		782		2 068	1 286	62.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		58 610		206 668	148 058	71.64
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				630	630	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 891		9 849	958	9.73
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		8 891		10 479	1 588	15.15
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		16 657			16 657	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		16 657			16 657	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		7 766		10 479	18 244	174.11
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		3 895 714		3 168 425	727 288	22.95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		3 844 869		2 951 278	893 591	30.28
Solde intermédiaire		50 845		217 147	166 302	76.59
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		50 845		217 147	166 302	76.59

SFM AD

Annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'association se caractérise pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018 par les données suivantes :

Total du bilan	3 701 051 €
Produits d'exploitation	3 885 920 €
Résultat de l'exercice	50 845 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Mise en place de l'expérimentation « Fais-moi Une Place ! » (FMUP) commanditée par la CAF et le département de la Seine Saint Denis. Ce projet permet de répondre aux besoins d'accès rapide à un mode d'accueil de la petite enfance de familles engagées dans des parcours d'insertion.

Ce projet confirme le positionnement de SFM AD dans l'innovation sociale au profit des plus démunis.

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'association retient les principes comptables généraux des règlements et CNC 99-01 et ANC 2014-03

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ la permanence des méthodes
- ✓ le principe de prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de la vie prévue.

1.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3. Stocks

Néant.

1.4. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

1.6. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

1.7. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

1.8. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

1.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

1.10. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

1.11. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations et amortissements

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	17 503			17 503
Logiciels	17 503			17 503
Immobilisations corporelles	313 829	14 554	1 462	326 921
Matériel CAF	30 195			30 195
Installations techniques	7 140			7 140
Agencements installations	157 204	10 140		167 344
Matériel de bureau et informatique	61 521	1 915	1 462	61 974
Mobilier	57 769	2 499		60 268
Immobilisations en cours	421 778	14 400		436 178
Achat Crèche 3 Rivières	421 778	14 400		436 178
TOTAL GENERAL	753 110	28 954	1 462	780 602

2.1.2. Amortissements

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Dotation	Reprise	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	13 053	2 083	0	15 136
Logiciels	13 053	2 083		15 136
Immobilisations corporelles	218 177	31 166	1 462	247 881
Matériel CAF	10 565	5 437		16 002
Installations techniques	6 554	414		6 968
Agencements installations	100 680	17 456		118 136
Matériel de bureau et informatique	48 413	6 541	1 462	53 492
Mobilier	51 965	1 318		53 283
TOTAL GENERAL	231 230	33 249	1 462	263 017

Taux d'amortissement pratiqués :

Logiciels	3 ans	(linéaire)
Matériel CAF et installations techniques	5 ans	(linéaire)
Matériel de bureau et informatique	1,3 ou 5 ans	(linéaire)
Mobilier	5 ans	(linéaire)

Immobilisations en cours :

SFM AD a bénéficié du soutien de la CAF et du Département (subvention d'investissement) pour l'acquisition et l'aménagement d'un établissement d'accueil du jeune enfant (crèche) dans le quartier des « Trois Rivières » à Stains.

2.1.2. Immobilisations financières

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations financières	7 536	90	105	7 521
Parts BFCC	1 571			1 571
Titres immobilisés	91			91
Dépôts et cautionnement	5 874	90	105,00	5 859
TOTAL GENERAL	7 536	90	105	7 521

2.2. Stocks et dépréciation

Néant

2.3. Clients et autres créances

2.3.1. Clients

Clients : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dépréciation : Les créances font l'objet d'une appréciation, cas par cas. En fonction du risque identifié, est constituée sur chacune d'elles une dépréciation. Aucune dépréciation n'a été constituée à la clôture.

2.3.2. Etat des créances

Poste	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes	411	411	
Créances usagers	1 106 847	1 106 847	
Autres créances	1 472 855	1 472 855	
TOTAL	2 580 113	2 580 113	0

2.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 660 €.

2.5. Fonds propres

Poste	01/01/2018	+	-	31/12/2018
Fond associatif	858 011	217 147		1 075 158
Autres réserves affectées	32 845			32 845
Résultat 2017	217 147		217 147	0
Résultat 2018		50 845		50 845
TOTAL	1 108 003	267 992	217 147	1 158 848

2.6. Provision pour risques et charges

Nature	2017	Compte à compte	Reprise	Dotations	2018
Provisions pour litige	72 602				72 602
Provisions fin d'activité	170 233		170 233	227 926	227 926
Provisions fonds adaptation	164 092		49 226	5 884	120 750
Total provisions	406 927	0	219 459	233 810	421 278

Elles sont composées de :

- La provision pour litige concerne deux affaires aux prud'hommes pour lesquelles il n'y a pas encore eu de délibération.
- La provision pour fin d'activité est composée du calcul de la prime de précarité des salariés dont la fin du contrat est prévue en 2019, et également du calcul du départ à la retraite.
- La provision pour fonds d'adaptation a été constituée pour faire face aux risques d'inéligibilité de dépenses sur projets UE, pour obligations réglementaires et pour occupation temporaire.

2.7. Dettes

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus lan	222 258	44 021	102 825	75 413
Fournisseurs et comptes rattachés	486 417	486 417		
Dettes sociales	218 218	218 218		
Dettes fiscales	35 009	35 009		
Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	87 003	87 003		
Autres dettes	3 072	3 072		
TOTAL	1 051 977	873 740	102 825	75 413

2.8. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 463 599 €.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Indemnités de départ à la retraite

Il a été jugé nécessaire de constituer un complément de provision d'indemnité de départ à la retraite sur l'exercice en fonction de la méthode préconisée par la convention collective.

3.2. Contributions volontaires et gratuites

Il n'y a pas de contributions volontaires et de gratuites au 31 décembre 2018.

3.3. Effectif moyen

L'effectif moyen au 31 décembre 2018 est de 45 personnes, hors contrats aidés, il se décompose de la façon suivante :

Cadres 7 ETP

Employés 38 ETP

3.4. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des trois cadres dirigeants les plus rémunérés s'élève à 138 700 €. L'association ne souhaite pas communiquer d'information individuelle de rémunération.

3.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'année 2018 sont de 12 240 €.